

Un « crédit d'impôt santé » pour tous

« Depuis plusieurs années, nos gouvernants multiplient les aides publiques spécifiques pour faciliter l'accès aux soins : CMU-C, fiscalité avantageuse pour les travailleurs indépendants, aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les populations précaires, les salariés du secteur privé et maintenant les retraités de plus de 65 ans... »

L'ambition est louable, mais pas la méthode. Agir au cas par cas, c'est risquer d'abandonner l'esprit universaliste de la Sécurité sociale. C'est aussi tourner le dos à l'ambition mutualiste.

Nous devons, au contraire, revivifier les mécanismes de solidarité nationale entre tous. En ayant comme exigences l'équité, la simplicité et la lisibilité.

Fort de ces convictions, le groupe MGEN imagine un « crédit d'impôt santé » dont pourraient bénéficier tous les assurés sociaux, à la place des aides actuelles.

Nous appelons le gouvernement à le mettre en œuvre, en priorité pour les fonctionnaires qui vivent une inégalité de traitement flagrante pour leur complémentaire santé. Dans un contexte de gel du point d'indice, ce serait également un signe fort.

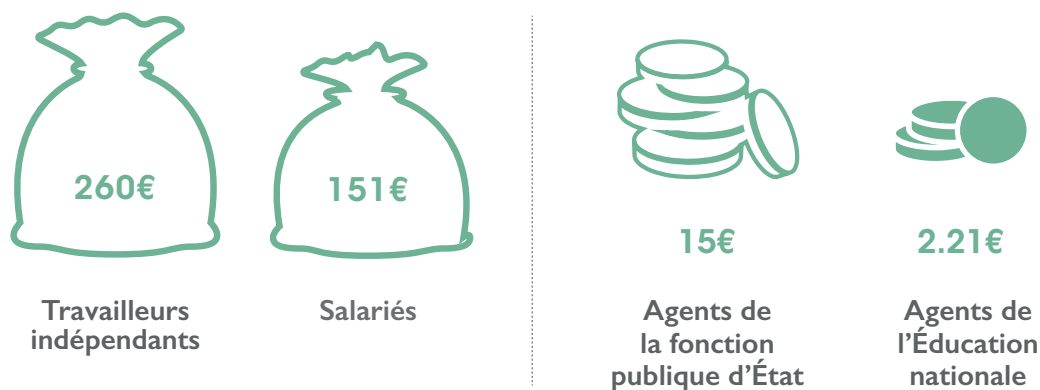
Les militants MGEN sont mobilisés pour promouvoir cette idée auprès des décideurs politiques. N'hésitez pas à venir à leur rencontre dans votre section départementale pour en débattre avec eux. »

**Thierry Beudet,
président du groupe MGEN**

Sur près de 5 milliards d'euros d'aides publiques affectés à l'acquisition d'une couverture complémentaire santé chaque année, seul 1 % (soit 50 millions d'euros) bénéficie au quart de la population active que représentent les 5,6 millions d'agents publics. Pourtant, les contrats des mutuelles de fonctionnaires sont ceux qui font jouer les plus fortes solidarités entre les générations.

La répartition des aides publiques désavantage les fonctionnaires

Montant de l'aide publique par personne et par an



sources : HCAAM 2013 et MGEN

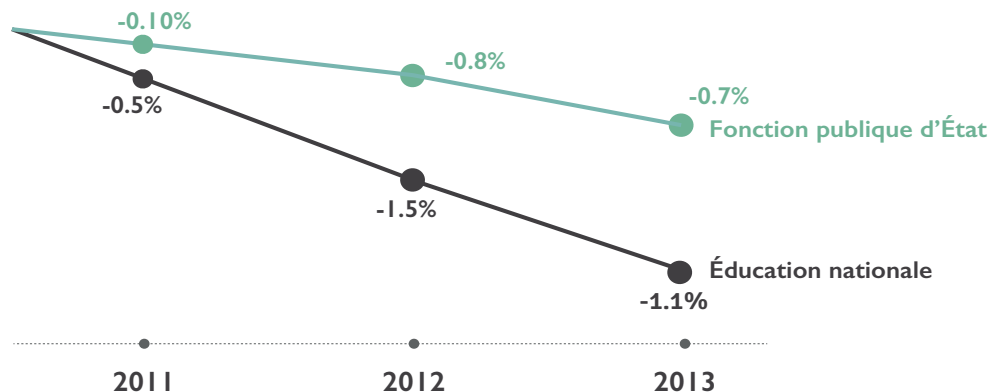
Cette situation rompt avec le principe républicain d'égalité entre les citoyens.

La préservation de la santé a trait à la personne elle-même et non à son statut professionnel : chacun devrait donc pouvoir bénéficier équitablement des aides publiques lorsqu'il s'agit d'accès aux soins, qu'il soit fonctionnaire, salarié ou indépendant.

La faiblesse des aides publiques rend plus difficile pour les fonctionnaires l'acquisition d'une complémentaire santé de qualité, alors qu'ils sont confrontés à une érosion de leur pouvoir d'achat. En particulier, les agents de l'Éducation nationale sont à la fois les moins aidés et ceux qui doivent affronter depuis trois ans la plus forte diminution de pouvoir d'achat.

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires se réduit

Évolution du salaire net moyen en euros constants

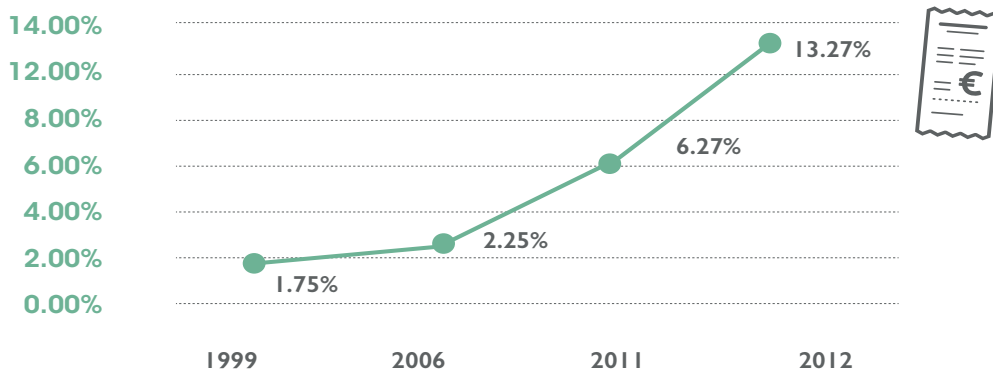


source : Insee

Aider les fonctionnaires à souscrire à une complémentaire santé est une nécessité. De nombreuses études ont montré combien disposer d'une complémentaire santé de qualité est essentiel pour accéder aux soins et limiter ce qui reste à la charge de la personne. Or le coût des complémentaires s'accroît du fait de la hausse des coûts de santé, du désengagement de l'assurance maladie obligatoire et de la croissance exponentielle des taxes pesant sur les mutuelles, véritables « impôts sur la santé des Français ».

Les taxes sur les complémentaires santé sont des impôts indirects qui pèsent sur les mutualistes

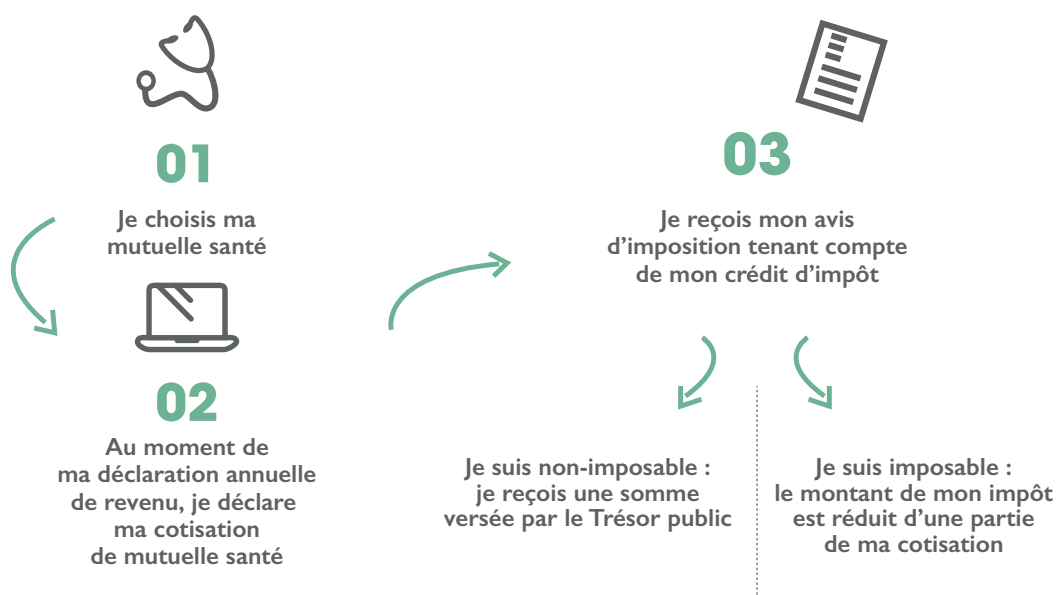
Évolution des taxes sur les complémentaires santé (en % des cotisations)



source : Lois de finances

Le crédit d'impôt santé, comment ça marche ?

Concrètement, chaque personne pourrait déduire une partie du coût de sa complémentaire santé du montant de son impôt sur le revenu. Un « crédit d'impôt » est une somme soustraite du montant de l'impôt. Contrairement à d'autres dispositifs, il est versé dans tous les cas, que son montant dépasse celui de l'impôt ou que son bénéficiaire ne soit pas imposable. Il est ainsi plus équitable et plus solidaire.



Les dispositifs d'aides existants sont complexes et mal connus, ils excluent les fonctionnaires actifs et retraités et avantagent les ménages ayant les plus hauts revenus. Avec le crédit d'impôt, ce ne serait plus le cas. Chacun aurait connaissance des aides publiques dont il bénéficie. Les agents publics seraient traités avec la même considération que les salariés et les travailleurs indépendants. Les plus faibles revenus ne seraient pas lésés. Le groupe MGEN demande son application aux fonctionnaires *a minima*. Le crédit d'impôt pourrait à terme se substituer à l'ensemble des dispositifs publics actuels d'accès à une complémentaire santé.